

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1228

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 11

Après la seconde occurrence du mot :

« actions »

insérer les mots :

« en faveur de l'activité physique adaptée, et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il est proposé de mobiliser le forfait soins des EHPAD pour financer des actions en faveur de l'activité physique adaptée.